



*Ville de Pontivy*

## **Commission devoir de mémoire**

### **Compte-rendu de la réunion du 6 Février 2015**

C16-2015-001

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

##### Représentant les associations patriotiques

M. Jacques BRUHAT, 3ème Bataillon Forces Françaises de l'Intérieur et Combattants Volontaires de la Résistance (FFI et CVR) , Président,

M. Georges AUDUREAU, Union Nationale des Combattants Afrique du Nord Soldats de France (UNC-AFN), Président

M. Barthélémy QUILLERE, Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie, Président

M. Joseph ROUXEL, Société d'Entraide des Médaillés de la Légion d'Honneur, Président

M. Yves LE BEVER, Association des Officiers Mariniers et Veuves, Président de la section de Pontivy

M. Jacques LE BAS, Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – Théâtre d'Opérations Extérieures (CAPG-CATM-TOE)

M. Joseph BEURON, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA), Président

M. Armel JOUET, Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC), Président

M. Guy JOUAN, Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (UNADIF)

M. EONIN, Association des Médaillés Militaires, Président

##### Représentant le Conseil Municipal

M. Christophe BELLER, Adjoint au maire, rapporteur de la commission extra-municipale du Devoir de Mémoire

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller Municipal, membre de la Commission extra-municipale du Devoir de Mémoire

#### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES**

##### Représentant les associations patriotiques

Mme Jeanne LUCAS, Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC)

##### Représentant le Conseil Municipal

M. Yann LORCY, Premier Adjoint, membre de la Commission extra-municipale du Devoir de Mémoire

Mme Soizic PERRAULT, Adjointe au maire, membre de la Commission extra-municipale du Devoir de mémoire

M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal, membre de la Commission extra-municipale du Devoir de mémoire

### **ETAIENT ABSENTS**

#### Représentant les associations patriotiques

Mme Thérèse DE L'ESCALE, Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (UNAFIF)

M. Jean BENAILLOU-LIMELETTE, Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME Bretagne), Délégué départemental

M. Ferdinand CARGOUËT, Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR), Président

M. Pierre LE BERRE, Fédération Nationale des Blessés du Poumons, Président

M. Yves JOSSE, Fédération Nationale de l'Ordre du mérite (FNOM)

M. Alain HERMANN, Président du secteur de l'Union Nationale du Personnel Retraité de la Gendarmerie (UNPRG)

### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

M. Xavier BELANGER, Collaborateur de cabinet

M. Denis LE COLLETER, Chargé de l'organisation et du déroulement des cérémonies patriotiques

M. Jérôme LEMESLE, Archiviste

Mme. LE DEVEDEC Françoise, Adjointe administrative principale.

### §

Monsieur Christophe BELLER ouvre la séance en remerciant les personnes présentes. Il informe l'assemblée rapidement des points qui seront évoqués.

## **1 – ORGANISATION DES FESTIVITES DU 1<sup>er</sup> MAI et ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 8 MAI.**

### **Festivités du 1<sup>er</sup> mai**

Monsieur BELLER informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue, en Mairie, le 2 février pour l'organisation des festivités du 1<sup>er</sup> mai. Lors de cette réunion, plusieurs personnes du milieu associatif étaient présentes. MM. LAVENANT, GUILLOUX, membres d'associations de véhicules anciens ainsi que M. DENIS Adrien, de l'association Passion Jeep ont décidé de s'associer à la ville pour ces festivités.

Passion Jeep organisant un camp militaire au Valvert les 2 et 3 mai, il a été demandé aux propriétaires de véhicules anciens de venir faire une animation le 1<sup>er</sup> mai à Pontivy.

Monsieur BELLER détaille le programme de la journée du 1<sup>er</sup> mai :

- à 9 HEURES : au Rez-de-Chaussée du Palais des congrès sera organisée une bourse militaria (armes, munitions, insignes, etc....)
- Toute la matinée et début d'après-midi : sur l'esplanade du palais des congrès et ainsi que sur les parking de la médiathèque seront exposées des voitures d'époque avec

possibilité d'effectuer quelques baptêmes dans Pontivy (la participation financière restera libre pour les frais de carburant)

Normalement, 2 véhicules amphibie seront en mesure de naviguer sur le Blavet (une autorisation temporaire d'occupation du domaine public fluvial été demandée).

- Sur le haut de la Plaine, sera présentée sous chapiteau l'exposition de photos du fonds BLAT et également des photos de la venue à Pontivy du général de Gaulle en 1947.

Vers 17 HEURES 30 : il y aura un déplacement de cette manifestation festive du Palais des Congrès vers la Plaine. Les voitures remonteront l'avenue du Général de Gaulle ainsi que la rue Nationale en cortège et stationneront sur le haut de la Plaine ; le bas de la place restant libre pour le stationnement public.

Vers 19 HEURES : un Orchestre s'installera sur la Plaine et animera le début de soirée jusqu'à l'ouverture du bal qui débutera aux alentours de 21 Heures. Il sera demandé aux Pontivyens, par voie de presse, de jouer le jeu à savoir venir en tenue de l'époque. Il reste encore à définir qui animera cette soirée, rien n'a encore été arrêté.

### **Cérémonie du 8 mai 1945.**

Pour donner un caractère encore plus solennel à cette cérémonie marquant les 70 ans de la capitulation de l'Allemagne quelques modifications seront apportées au protocole habituel.

Le cortège partira de la Statue du Général de Lourmel à 10 heures et remontera l'avenue Napoléon 1<sup>er</sup> jusqu'au monument aux Morts. Des véhicules militaires (motos, autos, half-track, tractions....) d'époque ouvriront et fermeront la marche. Monsieur JOUAN souligne l'âge des portes-drapeaux et pense que la distance sera trop importante pour eux. Monsieur BELLER informe qu'ils pourront peut-être prendre le cortège au niveau des Boulevards ou se rendre directement sur place.

La cérémonie suivra ensuite le protocole habituel.

## **2 – POINT SUR LE DOSSIER DES DEPOUILLES AU COLLEGE CHARLES LANGLAIS**

Durant la seconde guerre mondiale le collège Charles Langlais, alors école primaire supérieure de jeunes filles, a été utilisé par la Gestapo. Plusieurs personnes enfermées dans les geôles de l'établissement ont déclaré qu'à la fin du mois de juillet 1944, elles ont entendu des bruits de terrassement et des coups de feu alors que des prisonniers étaient emmenés à l'extérieur. Ces personnes n'ont jamais été retrouvées et il est fortement probable que les corps aient été enterrés devant l'établissement scolaire. Deux emplacements ont été identifiés comme lieux de possibles fosses.

La ville tente depuis plusieurs années d'obtenir l'autorisation de faire des fouilles sur les lieux. Le Conseil Général, propriétaire des lieux a donné son accord et la préfecture son accord de principe En septembre 2014, Karine Vincent, l'archéologue du service d'archéologie départementale en charge du dossier, est venue reconnaître les lieux. Début février 2015, une archéologue commanditée par le service d'archéologie s'est rendue aux archives de Pontivy afin d'y consulter la documentation qui lui permettra

d'établir un rapport circonstancié des événements du collège en juillet-août 1944. Ce rapport est destiné à accompagner le dossier qui doit être remis à la DRAC Bretagne pour la mise en place des fouilles.

### **3 – PROGRAMME ANNUEL DES CEREMONIES**

Lors de la dernière commission il avait été proposé que soit regroupé sur un unique document la liste de toutes les commémorations se déroulant sur une année.

En liaison avec le service de la communication un carton mentionnant toutes les cérémonies a été créé. Lecture est faite de toutes les informations notées sur ce carton et les membres de la commission donnent leur accord pour l'édition. Toutefois, il leur a été stipulé que si un changement venait à intervenir durant l'année, toutes les associations patriotiques recevraient par courrier les modifications.

### **4 – SONORISATION DES CEREMONIES**

Monsieur BELLER rappelle les problèmes qui ont été rencontrés au niveau de la sonorisation lors des dernières cérémonies officielles ou patriotiques. Il informe également que la ville a déjà fait appel à un prestataire de service dont le coût est onéreux. Il propose donc d'acheter une nouvelle sonorisation adaptée à l'extérieur, qui serait stockée dans un endroit où les personnes habilitées et en charge des cérémonies patriotiques seraient les seuls utilisateurs.

Il informe les membres de la commission que plusieurs devis ont déjà été demandés.

La commission demande la possibilité d'acheter une sonorisation à hauteur de 5 000 € TTC.

### **5 – POINTS COMPLEMENTAIRES**

#### **Points sur les subventions**

Monsieur BELLER informe que le montant des subventions courantes de fonctionnement aux associations patriotiques ainsi que le renouvellement de la subvention de liaison du concours scolaire de la Résistance et de la Déportation du Morbihan seront identiques à ceux votés en 2014 par la Commission. Accord de la commission.

#### **Demande de subvention exceptionnelle de l'association FFI et CVR, présidée par Monsieur BRUHAT**

Monsieur BRUHAT rappelle que le Drapeau départemental FFI est en lambeaux. C'est un drapeau qui a une valeur honorifique car il a été décoré de la médaille de bronze star médal par le second du Général Patton. Jérôme LEMESLE se chargera de trouver un expert pour un devis de remise en l'état.

Ce drapeau étant un drapeau départemental, il pourrait être demandé aux communes du département une participation comme cela nous avait été demandé lors de la restauration du drapeau de l'ANACR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **15 heures 45**.